



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101997</b>	De <b>M. Lionel Tardy</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Action et comptes publics
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >infirmiers anesthésistes	<b>Analyse</b> > rémunération. revalorisation.
Question publiée au JO le : <b>17/01/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>13/06/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de la fonction publique sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Compte tenu de leur formation et de leur savoir-faire, ces derniers revendiquent la reconnaissance d'un statut spécifique des IADE dans la fonction publique hospitalière et la réévaluation de leur grille indiciaire. Un décret étant en préparation et des propositions du ministère de la santé devant être soumises à arbitrage interministériel, il souhaite connaître sa position à ce sujet.